

**Dimanche
19 mai
2024**

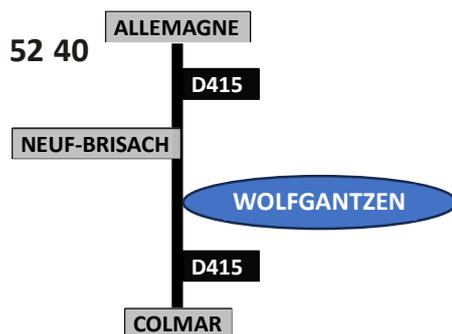
WOLFGANTZEN

Marché aux Puces DE PENTECÔTE

Organisé par l'AMICALE des SAPEURS-POMPIERS
De 7h à 17h - 200 places

Emplacement de 5 mètres à 12€ + 5€ de caution propreté par emplacement

- ☞ **Inscription** avant le **15 mai 2024** au **06 89 10 15 10** ou **06 09 47 52 40**
(avant 20h) ou par mail : **amicale.spwolfgantzen@gmail.com**
- ☞ **Accueil et installation** de **5h00 à 7h30**
- ☞ **Règlement** du marché aux puces au verso
- ☞ **Buvette et restauration** assurées par l'organisateur



Les **inscriptions** seront prises en considération dès réception du **coupon-réponse** dûment complété, accompagné :

- ☞ d'une **copie recto-verso de la pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, etc.)
- ☞ d'un **chèque** à l'ordre de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Wolfgantzen

Seules les inscriptions accompagnées du paiement seront prises en compte.

Coupon-réponse à retourner avant le 15 mai 2024 à :

Amicale des sapeurs-pompiers de Wolfgantzen
2 rue du Champ de Tir - 68600 WOLFGANTZEN

✂
Je soussigné(e) :¹ : cochez la case correspondante

Nom : Prénom :

N° rue Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Type de véhicule (cochez une case) : ¹ Voiture seule ¹ Voiture + Remorque ¹ Camionnette

Je m'engage à respecter le règlement du marché aux puces de Wolfgantzen (cf. verso).

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre.

¹ **Participant non professionnel** au marché aux puces de Wolfgantzen le 19 mai 2024, déclare sur l'honneur, ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

¹ **Professionnel ou marchand** – Dénomination sociale :

N° registre du commerce : Nature de la vente :

Je réserve **emplacement(s)** de 5 mètres au prix de **12€ + 5€ de caution propreté par emplacement**.

Soit un **total de** € (chèque à l'ordre de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Wolfgantzen - la caution est rendue en espèce au moment du départ.)

Joindre une copie recto-verso de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport, etc.)

Fait à : le : 2024 Signature :

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE WOLFGANTZEN

organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Wolfgantzen

Installation des stands : de 5h00 à 7h30

1. Toutes déclarations et/ou ventes frauduleuses seront sanctionnées.
2. Les emplacements non réservés seront attribués au fur et à mesure des inscriptions.
3. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
4. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
5. L'introduction de substances nocives et/ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
6. Toute utilisation de moyen de chauffage est subordonnée à l'accord des organisateurs.
7. Les animaux doivent être tenus en laisse.
8. Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
9. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou en cas de survenance d'accident aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
10. La vente de pâtisserie, boissons, sandwiches est réservée aux organisateurs.
11. Les places non occupées à 7h30 seront remises en vente. Les sommes versées resteront acquises à l'association à titre d'indemnité. Le numéro d'emplacement est définitif et non remboursable (caution comprise) en cas de désistement.
12. La caution n'est remboursée que sur place au moment du départ, uniquement pour les emplacements laissés propres. Toute caution non réclamée est acquise par l'association organisatrice et ne sera pas remboursée.

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans le même état qu'il l'a réceptionné.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT L'ASSOCIATION ORGANISATRICE EST SEULE JUGE ET PEUT MÊME PROCÉDER À L'EXCLUSION.